



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
 0.2 Type : PRC3C
 Variante : UJZ6T4
 Version : NARR73680S075UBNN00

0.2.1 Nom commercial : D WIDE

0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade): ---

0.4 Catégorie de véhicule : N3

0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
 99, route de Lyon
 69802 Saint-Priest – France

0.51 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s): ---
 avant gauche

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
 Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF620M865JB002365
 est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e2*2007/46*0031*18
 délivrée le: 2017-04-04
 - et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-10-11

Performances environnementales

46.	Niveau sonore:	82 dB(A) à un régime de 1575tr/min
	A l'arrêt	77,3
	En marche (dB(A))	Euro VI-C
47.	Niveau des émissions d'échappement:	595/2009*2016/1718C
48.	Emissions d'échappement:	
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	Not applicable
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 174 THC (mg/kWh): 3 NMHC (mg/kWh): - NOx (mg/kWh): 145 THC + NOx (mg/kWh) : - NH3 (ppm): 8 Particules (masse) (mg/kWh): 3.5 Particules (nombre) (#/kWh): 2.23E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : 146 NOx (mg/kWh): 262 NMHC (mg/kWh): - THC (mg/kWh) : 4 CH ₄ (mg/kWh): - NH3 (ppm): 0.9 Particules (masse) (mg/kWh): 6.2 Particules (nombre) (#/kWh): 2.77E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.55 595/2009*2016/1718C
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:	--- TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)